

UNE BASCULE PUBLIQUE À L'ENTRÉE DU BOURG, 1952

DES BASCULES PUBLIQUES EN VOGUE

Entre 1900 et 1950, la plupart des communes à économie essentiellement agricole se sont équipées d'une bascule publique ou pont-basculé. Un petit édifice, la cabine, signalait sa présence à l'entrée du bourg. Là, on pouvait tout peser : charrettes à vide pour noter la tare ou lourdement chargées de récoltes, et cela sans dételer. Mais aussi les bestiaux, cochons et volailles, des pommes, de la ferraille, etc...

Qu'est-ce que ce pont-basculé ?

Une sorte de balance romaine géante qui nécessitait deux parties distinctes : **le tablier** ou plate-forme externe construite au-dessus de la fosse pour recevoir la charrette ou tout autre élément à peser ; **la cabine de pesage** qui abritait le bras de l'appareil et son contre-poids coulissant permettant de lire la pesée avec précision.

SCANNEZ ET TROUVEZ PLUS D'INFORMATIONS SUR CE LIEU



photo à reprendre si possible ?



Bras de la bascule

PARIGNÉ-LE-PÔLIN FAIT SON ACQUISITION

En 1951, le maire et son Conseil Municipal optent pour un pont-basculé d'une capacité de 15 tonnes. Il est fabriqué par la société Trayvou de La Mulatière, près de Lyon. Il coûte 489 500 F (francs d'époque), « toutes taxes comprises et rendu franco ». Mais la fosse, ensuite équipée du système complexe de leviers nécessaire à la réception des charges, est aux frais de la commune.

DÉMARCHES ET TRAVAUX SUR UNE ANNÉE

On évalue la dépense totale à 720 000 F. Par chance, le préfet déclarant l'acquisition comme un « équipement rural », le ministère de l'agriculture accorde une subvention de 180 000 F. Le complément est assuré par un emprunt de 430 000 F souscrit à la caisse du Crédit Agricole de la Sarthe, sur 20 ans, au taux de 3%.

Et l'emplacement à l'entrée du village ? Le vicomte Lantivy de Trébion, propriétaire des Perrais, vend un are. Il faut maintenant creuser et maçonner la fosse, puis y positionner les leviers fournis par le fabricant.



Après la restauration de 2002

UN CHANTIER ACHEVÉ AU PRINTEMPS 1952.

24 mai, le Conseil Municipal fixe les prix des pesages : 100 F jusqu'à cinq tonnes et 200F au-delà. Il nomme comme régisseur des droits de pesage, M Spitzer, hôtelier au bourg, ou plutôt il le confirme car tout fonctionne depuis 8 jours.

ÉPILOGUE

Le maire entrevoyait avec justesse le service que rendrait un pesage public. Mais les innovations techniques des trente années suivantes se sont accélérées. Et avec ses 15 tonnes de capacité, notre bascule fut vite obsolète face aux forts tonnages des nouveaux camions.



Le 20 septembre 1988, M^{me} Galpin, épicière, assura le dernier pesage.